



Examen fédéral de maturité professionnelle 2020

selon le nouveau droit

Travail interdisciplinaire centré sur un projet dans l'orientation *Santé et social* dans les branches Sciences sociales ainsi qu'histoire et institutions politiques.

Thème

Addiction – mesures de prévention et d'intervention

Thème du travail interdisciplinaire centré sur un projet

Dans le cadre du travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) vous traitez le thème « Addiction – mesures de prévention et d'intervention ».

Au cours du 20^e siècle, des drogues, utilisées depuis fort longtemps comme médicaments, ont été violemment critiquées. On nommait ces substances non plus médicaments mais drogues, stupéfiants ou narcotiques. Elles ont fait l'objet d'accords internationaux et de lois nationales, permettant ainsi d'établir une distinction entre drogues légales et drogues illégales. Un regard rétrospectif sur l'histoire de ces substances montre à quel point elles ont suscité des réactions de stigmatisation, d'exclusion et de honte. L'appel à des mesures de prévention et d'intervention est devenu de plus en plus pressant.

Dans le cadre du TIP, vous devez :

- développer une problématique de votre choix sur le thème « Addiction – mesures de prévention et d'intervention » en sélectionnant et en étudiant une drogue à l'aide d'un exemple actuel ou passé ;
- justifier votre choix en le rattachant au monde du travail ou à l'importance socioculturelle (voir directives) ;
- faire des recherches sur une définition de l'addiction et la choisir de manière fondée ;
- présenter une perspective historique de la gestion de cette drogue par la société, l'économie et la législation, en retraçant l'histoire de l'utilisation de cette drogue à partir du 18/19^e siècle et ensuite en vous concentrant sur la Suisse ;
- décrire la situation actuelle (société, économie et législation) ;
- présenter une vue d'ensemble des mesures de prévention et d'intervention qui existent aujourd'hui en Suisse ;
- établir autant que possible un lien avec votre environnement professionnel ;
- comparer les mesures concrètes de prévention ou d'intervention de deux institutions suisses (privées ou cantonales) en élaborant et en appliquant des paramètres comparables ;
- placer ces institutions dans leur contexte historique et exposer comment, au cours de leur développement, elles ont relevé les nouveaux défis qui se sont présentés ;
- donner en plus une présentation détaillée et une appréciation fondée des mesures appliquées par les institutions que vous avez choisies pour le traitement thérapeutique des personnes souffrant d'une addiction et exposer des possibilités de développement futures.

Pour élaborer le fondement théorique de votre TIP, aidez-vous des questions de base ci-après.

- Quelle est la définition de l'addiction aujourd'hui ?
- Pourquoi les addictions sont-elles considérées aujourd'hui comme des troubles psychiques ?
- Quelles mesures cantonales et privées existent pour les personnes souffrant d'une addiction ?
- Quel rapport la société entretient-elle avec les personnes souffrant d'une addiction ?
- Quelles sont les conséquences économiques de l'addiction ?
- Depuis quand la drogue que vous avez choisie est-elle définie comme telle ?
- Comment réagit la législation aux changements de comportement à l'égard des drogues en Suisse ?

Votre TIP suit la structure et la mise en page données dans le modèle de TIP. Vous utilisez plusieurs sources fiables dont au moins deux sont des articles de la presse écrite. La partie principale de votre TIP comprend les détails cités dans l'exposé du thème et dans les explications.

L'évaluation du TIP est effectuée selon les directives du plan d'études cadre (voir annexe 3 du PEC). Les aspects propres au thème sont les suivants :

- le choix d'une substance pertinente (= une substance qui fait partie des stupéfiants) ;
- le choix d'institutions appropriées (= institutions qui travaillent réellement dans le domaine de la prévention et de l'intervention face aux addictions) ;
- la présentation est établie avec des définitions claires et un langage technique correct ;
- la comparaison des mesures convainc par le choix de paramètres comparables ;
- des chances et des risques réalistes sont mis en évidence ;
- le contexte historique est exposé dans les grandes lignes politiques, économiques et sociales ;
- la mise en page, l'acquisition et le traitement des sources correspondent aux directives de la commission d'examen.

Compétences et domaines de formation en lien avec le TIP dans la branche

sciences sociales :

- citer et décrire divers types d'institutions (p. ex. église, école, système de santé, aide sociale) et de groupes sociaux (p. ex. groupes de pairs, famille) ;
- décrire l'importance sociale de ces institutions ;
- identifier à quelles normes et valeurs son propre comportement et celui des autres se réfèrent ;
- expliquer les notions de « normal » et de « pathologique » ;
- citer quelques troubles psychiques qui peuvent se présenter dans le quotidien professionnel ;
- décrire des symptômes et des causes de troubles psychiques ;
- citer quelques exemples d'approches thérapeutiques existantes ;
- développer des recommandations éthiques pour les rapports avec la différence et le fait d'être différent et en tirer quelques indications pour ces rapports ;
- évaluer les problèmes sociaux actuels et les instruments politiques visant à garantir l'équité sociale et la solidarité (p. ex. AVS, AI, aide sociale) d'un point de vue éthique.

histoire et institutions politiques :

- comprendre les conditions nécessaires à la genèse de nouvelles idées et à leur développement ;
- saisir le potentiel d'évolution et la force d'inertie de structures sociales et politiques sur de longues périodes à l'aide d'exemples donnés ;
- étudier les interdépendances économiques et sociales à la lumière de l'histoire ;
- analyser de manière critique des sources et des faits historiques, les appréhender dans leur contexte et saisir leur signification pour le présent ;
- reconnaître dans les grandes lignes les fonctions et l'impact de processus politiques ainsi que la signification des médias ;
- analyser à l'aide d'exemples appropriés, les processus de modernisation et leurs conséquences ;
- considérer comme significatif le champ de tension entre sa culture propre et d'autres cultures ;
- identifier des facteurs culturels tels que la religion, l'art, les sciences ou la technique en tant que parties intégrantes de l'existence ;
- analyser des structures et des contextes politiques ;
- s'informer de manière appropriée, trouver ses repères dans la multitude d'informations, se forger sa propre opinion et la défendre ;
- intégrer le contexte historique et politique dans des thèmes d'autres branches ;
- tirer des conclusions fondées, sous l'angle personnel et de la société, à partir des problèmes et des faits actuels et les justifier ;
- étudier certains problèmes actuels sous l'angle de faits historiques et comprendre de cette manière les racines historiques du présent.

Informations organisationnelles

Veillez respecter strictement les indications figurant dans les directives du SEFRI relatives à l'examen fédéral de maturité professionnelle du 22 février 2018 (chap. 18) et vous référer au modèle TIP en ce qui concerne la page de titre, la structure des chapitres et la bibliographie.

Vous avez la possibilité de recevoir de la part du groupe d'experts un avis préliminaire sur le concept de votre travail. Le concept du TIP est structuré de la manière suivante : titre du TIP ; contexte et problématique ; objectif du travail ; approche méthodologique ; principaux éléments de l'interaction interdisciplinaire entre les branches prescrites ; prise en compte d'aspects relatifs au monde du travail ; calendrier du déroulement du travail ; indication des premières sources. À noter qu'il n'est *pas* tenu compte de travaux pratiquement terminés. La date de remise du concept du TIP est fixée au 22 mars 2020.

Le samedi 18 avril et le samedi 25 avril, tous les candidats ayant remis leur travail dans les délais sont invités à une rencontre avec le groupe d'experts. L'avis qu'ils reçoivent après un tel entretien les aiguillent pour la suite de leurs travaux : il ne s'agit donc *en aucun cas* d'une évaluation (intermédiaire), mais d'un avis indicatif sur le projet de TIP. En dehors du cadre de cette rencontre, *aucun* expert ne se tient à la disposition des candidats.

Le TIP doit être remis au secrétariat des examens sous forme électronique et sous forme imprimée en deux exemplaires au plus tard le 15 juin 2020.

L'obtention d'une note suffisante (note supérieure ou égale à 4) constitue une condition sine qua non pour la réussite de l'examen de maturité professionnelle.

Vous disposez de 10 minutes pour présenter votre TIP dans le cadre de l'examen oral d'une durée de 20 minutes. Le reste du temps est consacré à l'entretien, qui s'articule autour de questions d'approfondissement posées par l'examineur et l'expert en lien avec le TIP réalisé.